

SNJ, SNJ-CGT, USJ-CFDT –SGJ-FO – SJ-FO – CFTC – CFE-
CGC – ANJRPC – UPC – FreeLens- SAIF – SCAM
avec le soutien du SFR-CGT, de la Cie des Réals et du SNTPTC

I^{ères} ASSISES DE LA CREATION SALARIEE

Les créateurs se mobilisent.

Le Code de la Propriété Intellectuelle garantit aux auteurs salariés, grâce au droit d'auteur, le contrôle de l'utilisation de leurs œuvres, ainsi qu'une rémunération juste et proportionnelle à leur exploitation.

Devant la pression de certains groupes de presse et de communication pour obtenir une modification du Code de la Propriété Intellectuelle, remettant en cause ces droits fondamentaux, les créateurs salariés, journalistes, réalisateurs, auteurs d'œuvres radiophoniques, leurs organisations professionnelles et leurs sociétés d'auteurs se retrouvent pour les Premières assises de la création salariée, le 20 mai, à l'Assemblée nationale.

Ensemble, ils réaffirmeront et expliqueront leur opposition catégorique à cette réforme dangereuse pour leurs droits d'auteur et pour leur métier. Cette manifestation posera les fondations d'une action élargie inscrite dans la durée.

Les organisations signataires qui ont lancé une pétition la présenteront au président de la République, au gouvernement, et aux parlementaires afin de maintenir la tradition française de défense des auteurs, de leurs droits, la sauvegarde de l'emploi et la qualité de leur travail.

Documents et pétition sur www.creationsalariee.org

Contacts >

Nicolas Mazars 01 56 69 58 42

Christophe Globa 06 68 67 96 26